

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AJACCIO**

Le 23 juin 2022 à 18 h 00, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 16 juin 2022 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent Marcangeli, Le Maire.

Etaient présents : Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Danielle Flamencourt, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Laetitia Maroccu, Muriel Piera, Alain Nicolai, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom : Annie Costa-Nivaggioli à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Isabelle Jeanne à Christian Bacci, Marie-Noëlle Nadal à Stéphane Vannucci, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Paul Mancini à Jean-Pierre Aresu, Emmanuelle Villanova à Caroline Corticchiato, Marie-Françoise Gaffory Fau à David Frau, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Danielle Antonini à Jean-André Miniconi,

Etaient absents : Laurent Marcangeli, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Isabelle Feliciaggi, Vanina Angelini-Buresi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Séance du jeudi 23 juin 2022
Délibération N° 2022/092
Approbation du compte administratif de l'exercice 2021 -
Budget annexe du stationnement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20220623-2022-092-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2022

Affichage : 29/06/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Les tableaux ci-dessous présentent l'ensemble des équilibres du Compte administratif 2021 du budget annexe du stationnement de la ville d'Ajaccio.

SECTION FONCTIONNEMENT

TOTAL DES DEPENSES : 1 329 581.05 €

TOTAL DES RECETTES : 1 485 899.36 €

↳ Soit un excédent de fonctionnement brut d'exécution de : **+ 156 318.31 €**

SECTION INVESTISSEMENT

TOTAL DES DEPENSES : 162 561.29 €

TOTAL DES RECETTES : 290 212.69 €

↳ Soit un excédent d'investissement brut d'exécution de : **+ 127 651.40 €**

↳ Soit un excédent global de clôture du compte administratif de : **+ 283 969.71 €**

Tableau Etat II-2 Compte de Gestion	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	+ 116 624.00		+ 11 027.40	+ 127 651.40
Fonctionnement	+ 146 164.69	0.00	+ 10 153.62	+ 156 318.31
Total	+ 262 788.69	0.00	+ 21 181.02	+ 283 969.71

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- d'adopter les résultats constatés du Compte Administratif du budget annexe du stationnement pour l'exercice 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, adjoint délégué
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 23 juin 2022 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Vu les délibérations suivantes :

- o Le débat d'orientation budgétaire tenu le 01 février 2021 (délibération 2021-029),
- o Le vote du budget primitif 2021 intervenu 08 mars 2021 (délibération 2021-062),
- o Le vote du budget supplémentaire 2021 intervenu 18 octobre 2021 (délibération 2021-256),
- o Le vote de la décision modificative n°1 du 20 Décembre 2021 (délibération 2021-347)

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

Considérant que M. Sbraggia a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que M. Laurent Marcangeli, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Sbraggia pour le vote du compte administratif ;

APPROUVE et ADOPTE

Le Compte administratif 2021 du budget annexe du stationnement et l'ensemble de ses résultats.

RECONNAIT et PRECISE

La sincérité des restes à réaliser de la section investissement et qu'ils seront portés au Budget Supplémentaire 2022.

VOTE

Par 38 voix pour, 6 abstentions.

Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

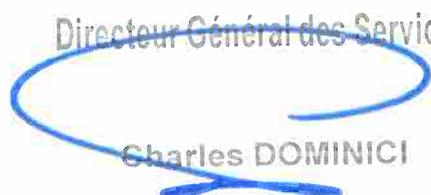
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

 **LE MAIRE**

Laurent MARCANGELI


Directeur Général des Services

Charles DOMINICI